

## Procès verbal du Vendredi 12 Juillet 2024 à 20h

**Présents** : EYSSAUTIER Yann ( Président de séance)- CROUZET Vincent - LABOURY Jean-Claude -BETTON Caroline- BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen (secrétaire de séance)- DESBOS Thierry - GUAY André - HUGUET Sonia - REYNAUD Jean-Luc

**Excusés** : DUPORTAIL Christine ( pouvoir à EYSSAUTIER Yann )- ELIET Claire ( pouvoir à - LABOURY Jean-Claude )-MINODIER Thomas (pouvoir à CAILLET Carmen)

**Absents** : GOUY Damien -CHAUVIN Jean-Paul-

### DELIBERATION N° 1 : Biens sans maître: incorporation de plein droit dans le domaine communal de biens sans maître

Les biens sans maître se définissent comme des biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de trente ans sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession.

Etant donné que Mr FOROT Joseph est le dernier propriétaire, mort depuis trente ans sans manifestation d'héritiers, Mr le Maire propose que les parcelles suivantes : AB 193 et AB 203 (à Philippon) - AK 186 et AK 188 ( à la croix des Rameaux)- AN 143 et AN 179 ( à Chatelas) soient incorporées dans les biens de la commune. L'estimation de ces biens peut être évaluée à 2 932 €. Le Conseil délibère.

**Vote** : 13 Pour

### DELIBERATION N° 2 : Création d'une Commission Locale d'Action Sociale et désignation de ses membres

Monsieur le maire explique que suite à la dissolution du CCAS, la commune exerce directement la compétence d'action sociale et propose la création d'une commission locale d'action sociale.

Elle est constituée de 5 élus et de 4 personnes extérieures au Conseil Municipal.

**Elus** : EYSSAUTIER Yann- BETTON Caroline - DUPORTAIL Christine- ELIET Claire -HUGUET Sonia –

**Personnes extérieures au Conseil municipal** : BOURRET Yves - FONTANON Lucile- FOREL Nadine- ROUVEURE Eliette.

Mr le Maire appelle à délibérer pour cette création.

**Vote** - 13 Pour

### DELIBERATION N° 3 : Ecoles- année 2023/2024

**Frais scolaires et participation des communes extérieures** : En 2023, la participation aux frais scolaires pour l'école publique «Michèle Bernard» s'élève à 58 105,37 € soit 774,74 € par enfant.

Le forfait communal pour les communes extérieures est donc fixé à 774,74 €. Il concerne 31 enfants  
Le Conseil approuve ce montant à l'unanimité -

**Vote** :13 Pour

### **Financement par la commune de l'école privée sous contrat d'association**

Mr le Maire propose le montant de 743,94 € /enfant pour les enfants domiciliés sur la commune et scolarisés à l'école privée «Marie Banc»

Le Conseil approuve ce montant à l'unanimité

**Vote** :13 Pour

### **DELIBERATION N° 4 : Décisions modificatives de crédits**

Proposition de report des résultats de budget du lotissement de Chatelas et du CCAS

-dans le déficit d'investissement pour un montant de 18 315 € .

-dans le déficit d'investissement pour un montant de 111 509,20€

Le Conseil Municipal délibère

**Vote** :13 Pour

### **DELIBERATION N° 5 : Remboursements d'achats de plantes**

Mr Damien DENIS, employé communal a réalisé un achat de plantes pour la commune d'un montant de 80,40€ . Il convient de le rembourser.

Après délibération le Conseil Municipal accepte ce remboursement

**Vote** : 13 Pour

### **COMPTE-RENDU/ INFORMATIONS : Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité de Services ( PRQS) sur l'eau potable distribuée par le syndicat Cance Doux**

Mr LABOURY Jean-Claude expose un bilan positif sur la distribution de l'eau par Cance Doux.

Les prélèvements réalisés en 2023 notent une amélioration de la qualité de l'eau et le rendement des réseaux est plus que correct.

### **DELIBERATION N° 6: DIA**

Vente par Mr MAISONNAS André des parcelles : AI 189, maison de 82 m2 située 42 grand rue et AI 244, jardin de 32 m2 pour un montant de 86 000 € à Mme BETTON Caroline

Mr le Maire invite à ne pas exercer les droits de préemption

**Vote** : 12 Pour – 1 Abstention

### **DELIBERATION N° 8 : Modification 2 du PLU avis AES**

Monsieur CROUZET Vincent, adjoint à l'urbanisme explique que l'Autorité Environnementale a fait le constat qu'il n'y avait aucun besoin d'évaluation environnementale sur le nouveau PLU. Compte-tenu de la réduction de sa surface sur la zone Lardenne , il ne peut y avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine. Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser d'évaluation environnementale.

**Vote** : 13 Pour

## PROJET CULTUREL D'ARCHE AGGLO

Mme CAILLET, déléguée à la culture présente le PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE D'ARCHE AGGLO.

Déjà bien acteur dans le domaine de la culture ARCHE AGGLO veut aller plus loin en ayant un réel dialogue avec les territoires et renforçant ainsi leurs synergies. Des rencontres avec les élus et différents partenaires auront lieu sur les territoires afin de connaître les besoins et les enjeux culturels qui conduiront à la rédaction d'une feuille de route.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Les élus sont inscrits pour l'animation concernant l'opération menée par Arche Agglo sur le changement climatique. En automne prochain un jeu/discussion, autour d'une «fresque du climat» sera proposé par un animateur.
- L'arrivée du docteur Irène NIVOARIVONY à l'hôpital a été un soulagement. Mme NIVOARIVONY est très appréciée par le personnel et les résidents.
- Le 18 JUILLET 2024 Mr le Maire a rendez-vous avec le Cabinet Conseil de la SAMOV.
- Mr ALLOMBERT, kinésithérapeute sera en temps partiel à St Félicien. Il exercera également à SATILLIEU.
- Une solution est cherchée concernant le besoin en électricité dans le local du Comité des fêtes situé à la maison Martouret